Arrêté N°2006 0 5 9 / MS/CABINET Portant adoption du document de Normes et Protocoles en IEC/Santé.

LE MINISTRE DE LA SANTE

======

- VU la Constitution;
- **VU** le décret N°2006-002/PRES du 5 janvier 2006 portant nomination du Premier Ministre ;
- **VU** le décret N°2006-003/PRES/PM du 6 janvier 2006 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- **VU** le décret N°2002-255/PRES/PM du 18 juillet 2002 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret N°2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002 portant organisation du Ministère de la Santé;
- VU le décret N° 2005-527/PRES/PM/MS du 12 octobre 2005 portant adoption du document de Politique Nationale d'Information, d'Education et de Communication pour la Santé;

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Est adopté le document de Normes et Protocoles en IEC/Santé joint en annexe au présent Arrêté.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel du Faso.

AMPLIATIONS

- SGG-CM
- CABINET/MS
- SG/MS
- Toute Direction centrale du MS
- DRS
- DS

Ouagadougou, le 13 MAR 2006

Bédouma Alain YODA

Commandeur de l'Ordre National